



CCAS

Délibération : 06

Conseil du 16 décembre 2020

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 16 décembre 2020

Délibération n° 50-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à vingt heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à la Mairie de Bernay, sous la présidence de Madame HEUDE Claudine, vice-présidente.

Présents : Madame HEUDE Claudine, Madame PARIS Frédérique, Madame BECHET Sabrina, Monsieur VARANGLE Jérôme, Madame FERAUD Sara, Madame DAEL Camille, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FICHET – GIRARD Thérèse, Madame MAGNAN Nora, Madame MARY Brigitte, Monsieur BOULAYE Guillaume, Madame ERARD Elisabeth, Madame BENATIER Muriel.

Pouvoir : Madame GUERAND Sylvie à Madame BENATIER Muriel.

Excusée : Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame GUERAND Sylvie, Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur DUBUCHE Gérard, Madame GENET Colette.

Date de la convocation : 8 décembre 2020.

Objet :
RESIDENCE AUTONOMIE : RAPPEL DES CHARGES LOCATIVES SUR L'ANNEE 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la réglementation en vigueur, les charges communes et les prestations individuelles pour les foyers logements peuvent être récupérées auprès des Résidents.

Ainsi, les dépenses estimées à hauteur de 71 367 € au budget 2020 ont été réalisées à hauteur de 68 672.55 €, ce qui conduit à un rappel sur charges de -2694.45 €, soit un rappel de :

T1 : - 59.85 €
T2 : - 83.52€
T4 : - 133.98€

DELIBERATION :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Lyliane Carpentier et notamment les modalités de révision figurant à l'Article « Révision de la redevance locative »

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER ET D'APPLIQUER** le rappel des charges locatives sur les montants proposés.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente

Marie Lynne VAGNER

